



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

élargissement

Question écrite n° 58196

Texte de la question

M. Michel Destot attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation de la députée kurde Leila Zana et de cinq de ses collègues condamnés en 1994 à de lourdes peines de prison à Ankara. Il semble que la répression contre les Kurdes et, en particulier, contre leurs représentants politiques démocratiquement élus ne cesse de se renforcer. L'annonce de la construction d'une nouvelle prison à Ankara ne peut qu'accroître l'inquiétude à ce sujet. D'après les associations humanitaires, on compterait aujourd'hui 10 000 prisonniers politiques kurdes, dont 1 000 femmes, et 3 000 prisonniers politiques turcs, dont 300 femmes. Tandis que la Turquie demande à entrer dans la Communauté européenne, cette situation apparaît particulièrement révoltante. Il lui demande de préciser les actions que le Gouvernement envisage de mener pour obtenir la libération des députés kurdes et, plus généralement, le respect des droits de l'homme dans ce pays.

Texte de la réponse

Mme Leyla Zana a été condamnée en 1995 à quinze ans de prison pour complicité avec le PKK, alors qu'elle était députée. Les autorités turques ont cependant accepté que des personnalités (tel le député européen Daniel Cohn-Bendit) puissent venir lui rendre visite lors de sa détention, et accordé un libre accès permanent aux avocats de son choix. Le Gouvernement et l'ambassade de France à Ankara suivent attentivement le cas de Mme Leyla Zana, comme celui d'autres prisonniers qui se trouvent dans des situations similaires. Sur la situation des populations kurdes, la France encourage Ankara à dialoguer avec les représentants démocratiquement élus des Kurdes de Turquie, et notamment avec les maires du sud-est, membres du parti Hadep. Le Gouvernement incite Ankara à rechercher une solution politique au problème kurde, qui passe notamment par la reconnaissance des droits culturels, et notamment linguistiques, de ces populations dans le cadre de l'intégrité territoriale du pays. La France souhaite que la Turquie mette en oeuvre des réformes significatives afin d'améliorer la situation des droits de l'homme, conformément aux critères dits de Copenhague qu'elle a acceptés en déposant sa candidature à l'adhésion à l'Union européenne. Cette candidature a été reconnue lors du conseil européen d'Helsinki et un partenariat pour l'adhésion, fixant une série de priorités pour le rapprochement entre l'union de la Turquie, a effectivement été approuvé sous présidence française. Un nombre important de ces priorités sont liées au respect des droits de l'homme. La France, comme l'Union européenne, sera attentive aux progrès réalisés sur ce plan. Le gouvernement français continuera, comme il l'a toujours fait, d'encourager la Turquie à poursuivre dans la voie des réformes démocratiques.

Données clés

Auteur : [M. Michel Destot](#)

Circonscription : Isère (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58196

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 février 2001, page 1174

Réponse publiée le : 26 mars 2001, page 1786